

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

---

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 47

présenté par  
M. Bois

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 13, supprimer les mots :

« par convention ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« musique »

insérer les mots :

« , par convention, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.